

Le Mot de St Gervais

Avril 2023



DANS CE NUMÉRO :

- Finances communales 2
- La charte du Parc
- La collecte des déchets 3
- Assainissement
- Le brûlage des déchets 4
- Voirie 5
- Stationnement
- Travaux
- Nos animaux 6
- Foyer rural
- La maison citoyenne 7
- Les vœux du maire 8
- Recette 9
- La maison des services 10
- Etat civil

LE MOT DU MAIRE

Le 14 avril, le conseil municipal a voté le budget. Cette année encore, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. En effet, les hausses répétées des prix des produits alimentaires et du carburant font exploser les difficultés pour les ménages les plus modestes. Dans ces conditions, nous n'avons pas voulu rajouter de l'injustice à l'injustice et amplifier les inégalités dont sont victimes les plus modestes.

Cependant, chacun de vous subira une hausse des impôts locaux du fait de la revalorisation des bases de chacune des 3 taxes : taxe sur les propriétés bâties, taxe sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation. Cette revalorisation, voulue par le gouvernement et mise en œuvre par les services fiscaux, n'est pas le fait de la municipalité.

Le budget 2023 a voté les crédits nécessaires pour réaliser des travaux de voirie, pour refaire la façade du bâtiment de la mairie et aménager le couloir d'accueil ainsi que les sanitaires. Des travaux sur nos stations d'assainissement sont aussi programmés pour améliorer le fonctionnement de chacune d'elles. Vous trouverez des précisions à l'intérieur de ce journal concernant ces investissements. Par ailleurs, nous avons voté les crédits nécessaires pour le lancement des études préalables à la reprise des deux affaissements de voirie, sous les villages de La Fardethie et des Mortains. A ce titre, une signalisation a été mise en place entre la Valette et les Mortains afin d'alterner les circulations et d'interdire le passage des véhicules de plus 12 tonnes.

Nous avons également le souci de déployer des activités culturelles et festives qui sont essentielles pour maintenir le lien social et la convivialité. C'est pourquoi nous vous invitons à réserver votre soirée du 13 mai prochain au cours de laquelle nous nous retrouverons pour la troisième édition de la fête du four dans le village des Mortains.

Bien à vous, Éric Dubourgnoix

Finances de la commune

Compte administratif 2022 budget principal

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître **un excédent de 126 594.95 € en section de fonctionnement** et **un déficit de 30 993.08 € en section d'investissement**. Une partie de l'excédent de fonctionnement va permettre de couvrir le déficit d'investissement.

Compte administratif 2022 assainissement

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître **un excédent de 1 211.31 € en section de fonctionnement** et **un excédent de 37 690.50 € en section d'investissement**.

Budget communal 2023

Ce budget s'équilibre, sans augmentation de la pression fiscale, à **297 578.87 € en section de fonctionnement** et à **110 611.59 € en section d'investissement**. Les principales dépenses d'investissement, prévues en 2023, concernent les travaux de voirie et des travaux de réfection de la mairie (menuiserie intérieure et extérieure et couloir entrée).

Budget assainissement 2023

Ce budget s'équilibre à **9 127.31 € en section de fonctionnement** et à **46 380.50 € en section d'investissement**.

La future charte du Parc

Les élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à un nouveau projet collectif pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à construire la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier. Le travail engagé en début d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

Contact : Claudy COMBE, 04 73 95 57 57



Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes.

La nouvelle organisation de la collecte des déchets

Pour rappel, cette nouvelle organisation a été mise en place à partir du 15 novembre 2022. Elle s'est traduite par l'augmentation du nombre de bacs à couvercle jaune afin d'effectuer un meilleur tri sélectif. L'objectif est à terme, la diminution la plus importante possible des bacs à ordures ménagères. Ceci doit permettre une réduction notable des coûts liés au traitement des ces ordures ménagères.

Par convention la communauté des communes nous demande l'aménagement de toutes les aires de collecte existant sur la commune dans un délai d'une année, suite à la mise en place de ce nouveau ramassage.

Pour atteindre cet objectif d'aménagement de nos aires suivant les recommandations de la communauté de communes nous avons envisagé d'organiser dans le courant de l'année une **journée citoyenne** afin de réaliser une partie des ces aires de collecte ensemble, à partir des priorités que nous nous seront données.



Nous avons déjà procédé à l'inventaire complet des sites qui nécessitent des travaux de petite maçonnerie pour accueillir l'ensemble des bacs jaunes et gris/vert suivant les normes fixées par le service de la collecte des déchets de la communauté des communes.

Assainissement

Des désordres ont été constatés récemment sur la station au pont d'Olliergues. Sans l'intervention de notre employé communal, pour enlever de la lingerie, le dysfonctionnement de la chasse était prévisible à très court terme. **Nous rappelons que 2 de nos stations qui sont en bordure de Dore sont particulièrement surveillées par le service départemental de l'eau, et qu'à ce titre des incivilités de ce type ne sont pas acceptables**, dans une commune qui a fait de gros investissements pour son réseau d'assainissement et d'eaux pluviales.

*Une nouvelle
journée
citoyenne
en vue!*



*Attention,
le brûlage des
déchets verts
est interdit.*

Brûlage des déchets verts

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette pratique soit interdite depuis de nombreuses années. Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en oeuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie. Brûlage, attention danger !

Ces émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des épisodes de pollution et ont des conséquences multiples :

- sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante
- sur l'augmentation des risques d'incendie
- sur les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations)
- sur la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...)

Une pratique strictement interdite

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. **Cette pratique est passible d'une contravention de 450 euros.**

Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières



Pour plus d'information et pour lire le guide complet, rdv sur www.valtom63.fr

*De nouveaux
travaux
sur nos voies.*



Voirie et stationnement

Les contraintes budgétaires nous obligent à prévoir des travaux de voiries tous les deux ans seulement mais un tronçon de route, situé entre les villages des **Mortains et Charlotier**, nous amène à intervenir au plus vite. Après avoir consulté notre situation budgétaire et ayant effectué les démarches nécessaires auprès des organismes qui subventionnent nos projets, nous pourrions donc réaliser ces travaux avec l'aide de l'état et du département.



Les nombreuses réunions et événements divers du Parc sans oublier les manifestations propres à notre commune nous font prendre en compte les difficultés de stationnement du bourg.

Après plusieurs débats pour trouver une solution à ce véritable problème, nous avons plusieurs options qui sont à l'étude pour **aménager un parking afin de désenclaver et de sécuriser la voie principale de notre bourg**. Là aussi des subventions nous seront accordées par le Département, la Région et l'Etat.

Travaux

Ayant à cœur l'entretien de nos bâtiments communaux, la façade de notre mairie fait partie des locaux qui ont besoin d'une bonne rénovation. C'est pourquoi il est essentiel de lancer **des travaux de ravalement de façade** ou nous pouvons avoir des subventions du Département et de la région incluant aussi la rénovation du couloir et des sanitaires.



Nos animaux

Vos élus sont sensibles à la quiétude des habitants de la commune.

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de veiller aux troubles éventuels du voisinage que peuvent causer les animaux, nos compagnons de vie.

Pour autant, dans nos villages, anticipons les risques consécutifs aux errances, aux aboiements et aux morsures des chiens (particulièrement sur les enfants), aux dégradations, et aux désagréments causés par leurs déjections. N'oublions pas non plus nos chats dont la cohabitation en nombre n'est pas garantie, et leur prolifération souvent problématique.

NOUS LES AIMONS, NOUS LES GARDONS !

Foyer rural

Quelques dates sont à noter dans le calendrier, notamment **la fête du pain au Mortains qui se déroulera le 13 Mai 2023** au centre du village vers 19h30 environ. Cette manifestation est organisée en collaboration avec la Mairie qui pour l'occasion financera la partie musicale de la soirée. Toutes les parts de pains, de pizzas, de charcuteries, de fromages, de pompes au pommes, et même les boissons seront au prix de 2euros. Une soirée dansante sera également proposée pour partager ce moment simple et conviviale dans une ambiance champêtre.



La fête des pique-prunes se tiendra le 1er Juillet au bourg de St GERVAIS sous MEYMONT où différentes activités seront proposées durant cette journée. Les repas du soir sur réservation seront comme chaque année préparés par les bénévoles de l'association. Venez nombreux partager cette journée avec toute l'équipe du Foyer et de la Mairie.

Le Livradois Forez a la chance de recevoir **la finale du championnat de France des rallyes le week-end du 12 au 14 Octobre 2023**. Une spéciale se déroulera sur notre commune le Samedi 14 et nous serons donc là pour suivre cette journée exceptionnelle. Nous vous donnerons plus de détails dans les mois à venir.

*Les fêtes des
Pique-prunes!*



Une journée à la Maison citoyenne

"C'est fait ! Depuis le temps qu'ils ou elles en parlaient... La cassée de noix d'autrefois !!

Samedi 04 mars, nous nous sommes retrouvés en début d'après-midi pour casser les noix apportées par Anna. Au marteau, à la main, au casse noix, tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins !



Lectures de textes, contes et bavardages ont accompagné cet après-midi à la Maison Citoyenne.

Puis Anna nous a montré une recette de friandise aux noix. Après plusieurs cuissons, nous avons dégusté les petits gâteaux dont la recette est simple : 250g de noix, 100g de sucre, 1 oeuf.

Broyer l'ensemble puis étaler entre deux feuilles de papier sulfurisé

Veiller à égaliser les bords et conserver une épaisseur égale pour une cuisson bien répartie.

Cuire 10 à 15 minutes au four préchauffé

Déguster tiède ou froid.



Cette cassée de noix de mars restera comme un bon moment passé ensemble. Merci à toutes et tous !"

*Un moment
convivial pour
la nouvelle
année.*

Les vœux du maire

Dans une ambiance chaleureuse les habitants de la commune ont pu lever le verre d'amitié à la nouvelle année dans la salle polyvalente le 28 janvier dernier. De nombreuses personnes se sont retrouvées ce jour là autour d'une part de galette des rois. Un grand merci à tous d'être venus pour démarrer la nouvelle année ensemble dans la bonne humeur.



Gelée de fleurs de pissenlits

Dès le mois d'avril on voit fleurir les fleurs de pissenlit, bien sûr, les jeunes plantes font de délicieuses salades, mais saviez vous que l'on pouvait faire de la gelée avec les fleurs, elle a la saveur du miel, on lui prête des vertus curatives pour les maladies des bronches et des voies respiratoires. Ingrédients / pour 4 personnes

- 365 fleurs de pissenlit
-  1 kg de sucre cristal
-  2 oranges
-  2 citrons
-  1,5 l d'eau

Étapes

- 1 Récoltez des fleurs bien épanouies, lavez les et enlevez la partie verte. On ne garde que les pétales qu'on étale sur un torchon qu'on fait sécher au soleil pendant plusieurs heures. Mettez dans une bassine à confiture, les fleurs, l'eau et les agrumes lavés et coupés en morceaux sans les peler. Faites cuire le tout 1 heure à petite ébullition en veillant à ce que toutes les fleurs baignent bien dans l'eau.
- 2 Filtrez le tout dans une passoire fine en pressant pour obtenir le maximum de jus de cuisson. Ajoutez au jus obtenu, le sucre et faites cuire pendant environ 45 minutes. Vérifiez la prise de la gelée en faisant couler quelques gouttes sur une assiette froide. Versez dans des pots de petites tailles, couvrez après refroidissement. Attendre 24 heures avant de déguster.



Régalez vos papilles !

Maison de services Olliergues

Nous vous rappelons que nous avons proche de chez nous « La maison des services » à Olliergues, afin de vous accompagner dans vos diverses démarches administratives.

Maison de Services : qu'est-ce que c'est ?

Les lieux labellisés France Services et les Maisons de Services ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles offrent la possibilité d'avoir accès, en un même lieu, à différentes informations et prestations facilitatrices de la vie quotidienne des usagers. Ces structures répondent ainsi à des missions variées : emploi, social/santé, logement habitat, accompagnement de porteurs de projet, vie associative, etc. Ces lieux sont donc des structures d'accueil de proximité, polyvalentes, qui ont principalement pour mission :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ;
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des administrations ou organismes publics partenaires (**tels la CAF, la CPAM, Pôle emploi, la CARSAT, la MSA, etc.**) ;
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires de la Maison de services en question ;
- l'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires de votre Maison de Services ou espace France Services ;
- d'offrir un point d'accès à internet pour faciliter les démarches administratives des usagers ;
- de proposer un espace reprographie/impression afin de rendre plus aisées les démarches administratives ;
- d'accompagner l'appropriation des usages numériques.

Etat Civil

Décès

Roure Renée veuve Taillandier, née le 05/06/1946 à Olliergues, décédée le 11/10/2022 à Ambert, inhumée le 17/10/2022 à St Gervais sous Meymont.

Henry Sylvette épouse Pruvost, née le 31/08/1944 à Valfroicourt, décédée le 17/10/2022 à Clermont-Ferrand, inhumée le 21/10/2022 à St Gervais sous Meymont.

Pireyre Patrick, né le 29/01/1956 à Châtel-Guyon, décédé le 26/11/2022 à St Gervais sous Meymont, inhumé au jardin des souvenirs le 06/12/2022.

Pourrat Monique épouse Gallet, née le 23/05/1945 à Clermont-Ferrand, décédée le 06/01/2023 à Thiers, inhumée le 12/01/2023 à St Gervais sous Meymont.

Bayle Huguette veuve Besson, née le 11/11/1933 à St Gervais sous Meymont, décédée le 19/03/2023 à St Gervais sous Meymont, inhumée le 27/03/2023 à St Gervais sous Meymont.

